

La Com'maire

Bulletin municipal - Mai 2018



L'édito du maire

Le conseil municipal s'est réuni le 12 avril pour voter le budget de la commune. Ce vote est l'acte le plus important soumis à l'ensemble des conseillers municipaux, car il conditionne le fonctionnement de la mairie, ses investissements et pour partie, sa situation financière pour les prochaines années. Après avoir voté à l'unanimité les comptes de gestion et administratif, les subventions, les taux communaux (toujours inchangés), est venu le moment du vote du budget général.

Comme vous le lirez, l'année 2018 sera une année de gros chantiers concernant les bâtiments, l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques, la sécurité, parking...

Nous continuons à investir pour améliorer votre cadre de vie, malgré les difficultés rencontrées, que ce soit dans le fonctionnement de la mairie, la diminution des dotations de l'Etat ou la demande de réaliser plus d'économies.

Elaborer un budget cohérent devient toujours plus difficile. Je ressens davantage la volonté de l'Etat - à travers les gouvernements successifs- de faire disparaître les communes, socle de la République et de la démocratie. Le transfert des dernières compétences communales au profit des intercommunalités, agglomérations, métropoles se fait de plus en plus ressentir. L'avenir des communes me semble très incertain. Mais nous devons rester positifs, notre gestion financière rigoureuse nous permet d'invertir environ 500 000 euros sans l'emprunt. Je remercie l'ensemble des élus pour l'unanimité de leur vote, et Brigitte Marty et Laetitia Abadie pour leur aide efficace.

Gérard Schivardi

Accueil en mairie

Depuis le 2/05, la mairie vous accueille :

- du lundi au vendredi, 14h-18h,
+ le mardi et vendredi 8h-12h
et le mercredi matin 8h30-12h.
- vacances scolaires (sauf juillet et août):
tous les jours 8h-12h et 14h-18h. Le
mairie vous reçoit tous les jours de 8h à
12h et les après-midis sur rendez-vous.
Rens. : 04.68.46.13.13.

La licence du Café arrive à échéance le 31 mai

Les personnes intéressées pour reprendre le Café doivent déposer leur candidature avant le 20 mai en mairie.

La Com'maire par mail ? Inscrivez-vous !

En février, la commune a lancé sur son site internet **un sondage** pour savoir si vous seriez intéressés de recevoir la Com'maire dans votre boîte mail (PDF). Un **confort de lecture** qui se doublerait d'une **économie de ressources** et de **temps** pour la commune. Intéressé ? Envoyez un mail avec votre demande et adresse postale à mairie-mailhac@orange.fr. Simple !

Encombrants : nouveau au 1/01/19

Suite à l'instauration par le Grand Narbonne de la **taxe spéciale pour les encombrants des collectivités**, le coût du ramassage des encombrants proposé gratuitement par la commune a fortement augmenté : il représente une dépense de **3 800 euros/an**. Si vous amenez vous-même vos déchets en déchetterie, vous ne payez pas le dépôt. Mais la commune est elle facturée au volume déposé. **Afin de pouvoir prolonger ce service à la population** sans impacter de trop les finances, la commune propose de réserver le ramassage des encombrants aux personnes à faible mobilité ou ne pouvant faire autrement (pas de véhicule, pas d'aide d'un tiers, etc.).

Cette nouvelle formule débutera au 1er janvier 2019 et nous vous demanderons de vous inscrire en mairie **jusqu'à 48h** avant le ramassage.

En attendant, les ramassages gratuits se poursuivent jusqu'à fin décembre 2018.

Pour rappel: en cas de gros volume, la commune propose à tous, un ramassage contre une participation aux frais de 30 euros.

Les prochains ramassages

Les 24 mai, 7 et 21 juin, 5 et 19 juillet, 2, 16 et 30 août.
Toutes les dates sur le planning distribué et sur www.mairie-mailhac.fr

Retour en images



19 janvier : les vœux du conseil municipal ont eu lieu à la salle des fêtes. L'occasion d'accueillir les nouveaux habitants, venus nombreux à cette rencontre, et de présenter les projets 2018.



6 février: L'association Mailh'Fest Oc a convié les associations à la préparation du prochain festival (10, 11, 12/08). Au vue du nombre croissant de festivaliers venant le WE, des animations en journée pourraient être proposées par les bénévoles.



17 février : le loto annuel de Parenfants a réuni 120 personnes. Un succès qui a boosté les bénévoles lors de l'organisation d'une « paquette ginguette » le 2 avril à Pouzols (chasse aux œufs, repas, animation en plein air).

22 février : si l'élagage des hauts arbres n'est pas une pratique courante sur le village, les coups de vent à répétition observés ces derniers mois ont incité la municipalité à agir préventivement. Afin d'éviter toute chute de branches sur des personnes ou des véhicules, un élagage a été mené sur les sites les plus fréquentés.



Retour en images (suite)

Février-mars : le Photo Club Mailhacois a exposé hors les murs : des photos d'oiseaux de l'Aude (photo: M. Fernandez) à l'Espace Gibert de Lézignan-Corbières et des photos de patrimoine au sein de l'abbaye de Saint-Hilaire. Le club expose aussi **jusqu'en juin**, à la mairie de Marcorignan avec J. Montereau du club de Canet !



9 mars : Pour le 20e Printemps des Poètes, Les Amis des Livres ont affiché dans les rues des poèmes célèbres et/ou rédigés de la plume de Mailhacois (félibre Martine Lauri, Lucie Chavernac, Fernande Teisseyre, Andréa Giramundo, etc.), avant de proposer un atelier d'écriture et une soirée chanson française.



17 mars : créé il y a 40 ans, le POM vit une année particulière. Il accède à la 1^{re} division et a organisé avec l'aide de la commune, ses 2 premiers championnats à domicile : le 17/03 la Ligue triplètes Promotion et le 28 avril le championnat de l'Aude « tête à tête » secteur Narbonne. Rens.: www.petanquemailhac.clubeo.com

4 avril : 5 Mailhacois ont participé à la finale du concours audois de calcul mental. Gabriel Bouisset, Otimé Pech, Florian Castagné (élèves en CM2 avec l'enseignante Laure Blaya), Mattéo Jaunasse et Benoit Carotenuto (en 3e). Bravo !



Piscine & collège

La mise à disposition de la piscine aux élèves de 6^e du collège Marcellin-Albert est renouvelée pour 5 journées, en juin et septembre. Une participation aux frais de 60 euros par jour a été convenue avec l'établissement.

Convention de prêt

La commune de Mailhac a conventionné avec la commune de Pouzols pour une opération de débroussaillage des bords de chemins : Pouzols optimise ainsi l'utilisation de son matériel et Mailhac bénéficie d'une aide locale à moindre coût. Gagnant-gagnant.

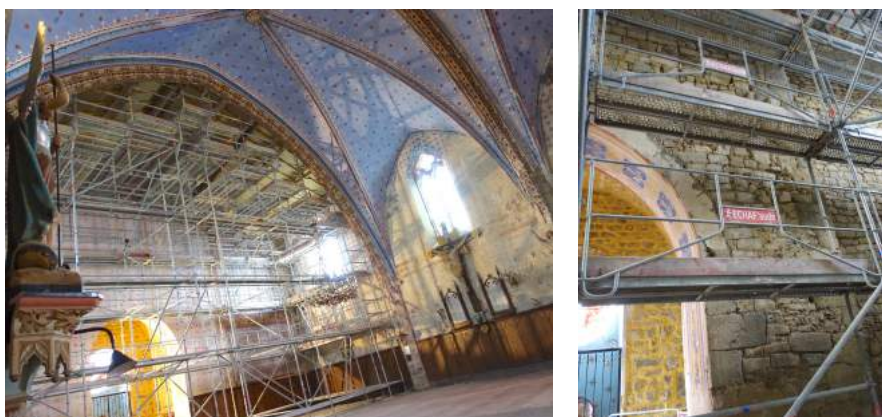
Départ

Pour cause de déménagement, la conseillère municipale Fanny Jourdan a démissionné du conseil municipal en février. Les élus la remercient et lui souhaitent une bonne continuation !

Nouveau

Un nouveau point de restauration a ouvert sur le village : Mamie Cocotte propose des pizza et snacks (burger, poulet, tacos, etc.) à côté de la salle des fêtes. Ainsi qu'un dépôt de pain le lundi. Rens. tous les jours dès 18h: 06.21.89.92.66

Eglise : réfection des murs et des plafonds



Plusieurs échafaudages ont été nécessaires pour réaliser chaque étape

Prévu en 2017, le chantier de sécurisation des plafonds de l'église a débuté ce mois d'avril, en raison des difficultés de fonctionnement administratif rencontrées par la commune l'an dernier. Le maire remercie d'ailleurs les 3 entreprises qui ont accepté de maintenir leurs prix fixés l'an dernier.

Objectif du chantier : achever la démolition des faux-plafonds (voûtes plâtrées) qui s'étaient désolidarisés des murs et menaçaient de tomber, puis réaliser de nouveaux plafonds au plus près de la charpente refaite

en 2012. Les murs se retrouvant dénudés sur leur partie supérieure, le conseil a décidé de réaliser également la réfection des murs : le plâtre décoré, mais défraîchi et lessivé par les fuites d'eau du toit, est actuellement piqué, afin de laisser apparaître les pierres. Ces dernières seront jointées avec le même enduit à la chaux que celui utilisé lors de la réfection des façades en 2014.

A l'issue de ce chantier conséquent, le sol sera également refait.

Une cheminée découverte !

La mise à nu des murs a permis de révéler l'agencement des pierres et de faire parler les différents matériaux et méthodes de constructions utilisées au fil des siècles. D'anciennes portes et ouvertures sont également apparues, ainsi qu'une cheminée plâtrée découverte près de l'entrée : cette dernière semble n'avoir jamais été utilisée si on en croit l'absence de traces de suie sur son conduit !



Envie de soutenir ces travaux ?

Le coût pour sécuriser l'église et réhabiliter son intérieur est de **90 265,70 euros**. Ce bâtiment communal a de tout temps tenu une place importante dans le cœur des familles mailhacoises, que ce soit pour des raisons patrimoniales ou plus personnelles. Si vous souhaitez contribuer au financement de ces travaux, vous pouvez déposer en mairie un don (chèque libellé à l'ordre de Mairie de Mailhac) : une fois les travaux terminés, le conseil posera dans l'église une plaque avec le nom des généreux donateurs. Une manière de montrer aux générations suivantes la solidarité des Mailhacois pour la conservation de cet édifice emblématique du village.

Salle des fêtes indisponible

En raison du chantier de l'église, les bancs ont été transférés à la salle des fêtes. Cette dernière est donc indisponible jusqu'au 30 juin, avec prolongation pour les travaux de réfection de la salle (travaux 2018). Nous remercions les associations et les particuliers de leur compréhension.

Budget : vote des comptes administratifs 2017

Le 15 mars : le conseil municipal s'est réuni et a voté à l'unanimité, les comptes de gestion et administratif.

En fonctionnement : + 523 179,01 euros

En investissement : + 441 550,04 euros

(tous les détails disponibles en mairie)

Ces montants très importants proviennent en partie :

- des investissements inscrits en 2017 qui n'ont pu être réalisés en raison des difficultés de fonctionnement administratif rencontrées par la mairie,
- des frais de fonctionnement revus à la baisse.

Ce solde positif va nous permettre de réaliser sur fonds propres tous les investissements prévus en 2018 et de soutenir financièrement les associations, véritables poumons du bien-vivre à Mailhac et de son rayonnement extérieur.

Le point sur les emprunts communaux

Le maire : « Comme chaque année, nous vous communiquons le montant des emprunts de la commune. Vous constaterez notre faible taux d'endettement, grâce à des choix budgétaires rigoureux et le recours privilégié à l'autofinancement. Sachez que Mailhac est souvent citée pour avoir réussi à aménager son espace public et agricole sans endetter la commune. »

EMPRUNTS M14							
Coût / remboursements annuel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Aménagement rues du village 2e partie	15 285,80 €	15 285,80 €	15 285,80 €	15 285,80 €	15 285,80 €	15 285,80 €	0,00 €
Aménagement de l'éclairage public	3 028,58 €	3 028,58 €	3 028,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SYNDICAT DE VOIRIE							
Coût / remboursements annuel	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Réfection chemins agricoles	3 699,83 €	3 680,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DETTE / HABITANT (BASE : 550 HAB.)							
Coût / an	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	196,70 €	156,60 €	116,60 €	83,38 €	55,59 €	27,80 €	0,00 €

Des taux communaux toujours inchangés

Le maire : « Le 28 mars, le conseil municipal a voté les taux communaux. Cette année encore, il a choisi de **ne pas augmenter les taux**. Nous vous présentons le tableau du Trésor public permettant de comparer les taux moyens. **Pour rappel**: les taux varient selon les équipements, la richesse de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des résidents et des besoins liés au fonctionnement, à l'investissement, ainsi que la richesse propre à

la commune. Ainsi, si vous habitez une commune à fort potentiel économique, les taux peuvent être plus bas : une situation plus délicate en milieu rural. Ce tableau illustre aussi le poids croissant de l'intercommunalité en terme de fiscalité. Nous devons y ajouter notre présence obligatoire dans diverses structures qui souvent, n'apportent rien à la majorité d'entre nous. »

TAUX COMMUNAUX					
TAUX	National 2017	Aude 2017	Intercommunalité 2017	Mailhac 2018	Plafond taux 2018
Taxe d'habitation	24,47	27,88	21,58	22,64	48,12
Taxe foncière (bâti)	21	34,07	14,22	30,13	70,96
Taxe foncière (non bâti)	49,66	109,26	41,8	77,91	231,35

Le vote des subventions aux associations

Associations	SUBVENTIONS (€)	
	2017	2018
ACCA (chasse)	900	900
Amicale Sapeurs pompiers Bize	150	150
Les Amis des Livres	0	300
Camins	500	200
Comité des Fêtes	5000	3500
Maih'Fest Oc	0	1500
Médaillés militaire	100	100
Lutte contre le cancer (canton)	0	100
Parenfants	1900	1900
Photo Club Mailhacois	600	600
Pétanque	1000	1000
TOTAL	10150	10250

3 nouveautés

Les Amis des Livres : pour aider l'association qui organise plusieurs animations ces derniers mois, la subvention délivrée à Camins pour la co-organisation de « Faites de la courge » a été scindée entre les 2 associations.

Mailh'Fest Oc : pour soutenir le festival, en plus de l'aide logistique, le conseil a voté une subvention propre à l'association Mailh Fest'Oc.

Lutte contre le cancer : Mailhac était la seule commune du canton à ne pas donner. Elle le fait cette année.

Le vote des investissements pour 2018

Nature des travaux	Investissements (€)
Enfouissement des réseaux (traversée du village)	120 000 €
Démolition maison Valdes + création de parking	100 000 €
Réfection de l'église (plafonds, murs, sol)	95 000 €
Création d'une aire de lavage d'engins agricoles (participation de Mailhac)	40 000 €
Réfection de la salle des fêtes (isolation phonique, plafond, murs, peinture, cuisine)	22 000 €
Changement ampoules éclairage public (LED)	25 000 €
Travaux à l'école (puits sec (flaque), refecton WC adultes, abris matériel, grilles de protection)	6 800 €
Sécurité location de 2 nouvelles caméras - coût indiqué pour 3 ans)	5 097,6 €
Agrandissement du boulodrome (terrains temporaires pour les championnats)	3 486 €
Remplacement de volets (appartement au dessus de la mairie)	2 598 €
Elagage des arbres (école, café, aire de jeux enfants)	2 496 €
Achat pompe piscine	200 €
TOTAL	422 677,6 €

Château : démolition d'une maison

Suite à un trou dans le toit, la maison (Valdes) située sur la place du château générant des infiltrations dans les maisons mitoyennes. Alertée par les riverains, la municipalité a engagé en 2015 des recherches pour contacter les propriétaires en Espagne, dans le cadre d'une procédure pour « péril et danger pour la population ». En accord avec

le tribunal administratif de Montpellier, la commune a mandaté un expert qui a constaté la vétusté de la maison et le danger d'effondrement. Sans réponse des héritiers, la commune a sollicité un cabinet d'études pour procéder à la démolition du bâtiment, après « appel d'offres ». C'est ce qui s'est



passé cette semaine : l'heure est à l'évacuation des gravats et à la mise en place de contreforts sur les maisons mitoyennes. Un parking avec espace végétalisé sera réalisé.

Forêt incendiée : chantier de coupe de bois



Depuis janvier, le paysage entre Mailhac et Bize Minervois se modifie peu à peu. Les squelettes des arbres calcinés lors de l'incendie de juillet 2016 disparaissent peu à peu : piloté par l'**ONF** un vaste et long chantier de coupe est actuellement mené par la **société spécialisée** Engelvin TP Réseaux de Mende.

A l'aide d'engins dédiés, les techniciens coupent les arbres brûlés, les rassemblent en fagots géants avant de les broyer sur place pour produire des copeaux

destinés aux chaufferies à bois. Les arbres laissés debout seront traités manuellement en fin de chantier, pour répondre aux problèmes de déclivité ou de diamètre trop important pour les engins.



Les collines sont ainsi peu à peu mise à nu, dévoilant leurs terrasses, sentiers et reliefs oubliés.

Objectif de cette opération d'envergure : nettoyer la forêt pour permettre à la lumière de parvenir au sol et aux nouvelles pousses de grandir dans un espace dégagé.

Une ultime étape est prévue par l'**ONF** : un éclaircissement de la nouvelle végétation pour privilégier un reboisement cohérent.

Serre d'Oupia : vers l'aménagement de zones coupe-feu

L'**ACCA de Mailhac** avait impulsé un chantier de coupe l'an dernier, aux abords du Cayla, avec les jeunes du lycée forestier de Limoux : l'initiative devait permettre de nettoyer des parcelles afin que la forêt ne referme pas ces espaces. Une opération similaire est menée ce printemps au pied de la serre d'Oupia. Avec 2 objectifs : favoriser un habitat pour le petit gibier et aménager du même coup, des zones coupe-feu entre la serre et le village. Cette opération d'intérêt général sera portée par la **commune**, en lien avec le **SDIS 11** pour le brûlage dirigé, l'**Etat**, l'**Aude** et l'**ONF**. 2 chantiers collectifs précédés d'un appel citoyen aux bonnes volontés ont déjà été menés par les chasseurs les 21 et 28 avril.



N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez être informés des prochains chantiers afin de venir prêter main-forte aux bénévoles !



Sécurité

Après en avoir débattu, le conseil municipal a décidé de s'équiper de 2 nouvelles caméras de vidéo-protection en complément de celle existante, afin de pouvoir mieux sécuriser les lieux stratégiques et accidentogènes.

De même, l'accès à l'école sera renforcé par la mise en place de barrières scellées qui remplaceront celles amovibles utilisées depuis septembre.

Eclairage public

L'ensemble des points lumineux de la commune a été équipé d'ampoules LED cet hiver : cet équipement modifie la luminosité dans les rues (plus intense) et doit permettre de réduire le coût du poste de consommation d'électricité de la commune (28 301 euros en 2017).

Ceci afin d'allier:

- réduction des dépenses énergétiques,
- baisse des coûts de fonctionnement (comme demandé par le gouvernement)
- et maintien des taux communaux (comme vos élus s'y sont engagés).

Le Zéro phyto au printemps

Comme inscrit dans la **loi de transition énergétique** pour les collectivités, les agents techniques de Mailhac n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des rues et espaces verts. La commune va plus loin en appliquant aussi le **Zéro Phyto au stade et au cimetière**, qui sont pourtant 2 exceptions au Zéro phyto autorisées (pour l'instant) par la loi.

Les pluies de ce printemps ont favorisé la pousse de la végétation : les agents procèdent au désherbage manuellement, rue par rue,



secteur par secteur. Les fleurs peuvent donc s'inviter sur les trottoirs et les allées du cimetière entre deux désherbages : merci de votre compréhension.

L'entretien des sépultures abandonnées contribuerait d'ailleurs grandement à la tâche des agents dans ce contrôle de la dissémination/germination des graines des plantes indésirables.

Utilisation interdite pour les particuliers en janvier 2019

Le Zéro Phyto requiert de nouvelles bonnes pratiques à partager dès aujourd'hui, puisque cette interdiction sera étendue aux particuliers en janvier 2019 : la commune se tient à votre disposition pour partager les conseils et la documentation fournis par la FREDON dans le cadre de la charte « Zéro Phyto en Occitanie » à laquelle elle adhère.

Création d'une aire de lavage des engins

Pour éviter les effluents rejetés dans la nature, les viticulteurs doivent se doter d'une aire de lavage des engins de traitement agricoles. L'aire sera située entre Mailhac et Pouzols, sur un terrain donné par la commune de Pouzols (porteuse du projet, en partenariat avec Mailhac).

Le coût : 334 800 euros, financé par les communes de Pouzols, de Mailhac (40 000 euros), l'Europe et l'État.

Hommage à André Bousquet

Figure mailhacoise, André Bousquet s'en est allé le mercredi 18 avril. L'ancien instituteur et ancien adjoint au maire n'est plus.

André, l'instituteur

« Monsieur » comme des générations d'enfants devenus adultes l'ont appelé. « Monsieur Bousquet » a été instituteur à Mailhac de 1959 à 1991. Il nous a appris, éduqués et préparés à la vie. Ce fut un très bon instituteur pendant 32 ans : année après année, il a obtenu l'estime de ses concitoyens. Il a toujours suivi la voie que sa conscience lui a dictée, sans se soucier des reproches ni des compliments. Son métier, il le considérait comme « le plus beau du monde », car il l'avait librement choisi et qu'il y mettait tout son cœur. Il était fier de la réussite de ses élèves. Je ne peux oublier son investissement dans l'ombre, accompagné de sa femme Josette, pour organiser des kermesses jamais égalées depuis, tant par le spectacle offert que par l'ambiance dont André était l'un des artisans. Je me souviens lorsque nous étions enfants et parfois turbulents lors des récréations, André nous avait patiemment appris à jouer au rami et à la belote ramenant ainsi judicieusement le calme dans la cour.

André, le conseiller municipal et l'adjoint

André avait conscience du rôle que doit tenir le citoyen. Participer selon un esprit de libre examen, en toute liberté, sans aucune contraintes à la vie et au maintien de la démocratie. Il était pour la justice sociale et la liberté absolue de conscience. Il a rejoint le conseil municipal de Mailhac en 1965 et y a participé jusqu'en 2008 : réalisant ainsi le plus long mandat d'élu au service de concitoyens mailhacois. C'est André, qui en 2001, après une discussion chez lui, m'a proposé comme tête de liste pour les élections municipales. J'étais venu le voir pour lui apporter mon soutien, car après 25 ans au poste de premier adjoint, je pensais qu'il méritait de conduire la liste et d'être élu maire. J'ai eu la chance d'être à ses côtés pendant 12 ans comme conseiller municipal et il m'a fait l'honneur d'être mon premier adjoint pendant 7 ans. J'ai gardé le souvenir d'un homme juste et équitable, d'un précieux secours, d'un dévouement exemplaire, généreux, d'une abnégation sincère et complète.

Je me souviens le soir de 2002 où nous étions tous les 2 à surveiller le Répudre qui gonflait à vue d'œil, où nous sentions l'inondation arriver, impuissants devant les éléments. André -cet homme si discret- s'est alors mis à pleurer : mais dès le lever du jour, il était à mes côtés, pour faire face à la catastrophe et remettre en état Mailhac, ce village qu'il chérissait.

Etat civil

Bienvenue à :

- Hugo, Henry Gilbert né le 1 avril 2018.
- Dans notre dernier numéro, nous avons oublié d'indiquer la naissance de Mathis, né le 10 juillet à Narbonne et qui éclaire le foyer de Céline Guiraud et Didier Christmann.

Adieu à :

- Marcelle Mariault, décédée le 9/01
- Louise Gary, épouse Bousquet, décédée le 10/01
- Erika, Gudrun Muschik, décédée le 10/01
- Joseph Lansac, décédé le 25/01
- André Bousquet, décédé le 18/04
- Diego Martinez, décédé le 18/04.

Je n'oublierais jamais, pendant les 19 années passées à ses côtés et surtout après notre élection en 2001 : la sagesse de ses conseils, ses remarques toujours empreintes de bons sens, son investissement dans les missions qui lui étaient confiées. Par la droiture de sa vie, il a droit à l'hommage de notre reconnaissance.

André, le Mailhacois de coeur

André aimait Mailhac. Il connaissait par cœur ce territoire et les limites de la commune, car, chasseur, il aimait parcourir son tènement. Et que dire de son petit royaume « Cambereau » où il allait avec Josette entretenir ses vignes, son jardin. Son autre passion était la mer, son petit bateau, la pêche. André était un homme de la campagne.

Ajoutons un mot sur son investissement dans l'entretien de notre église, réalisant de la maçonnerie, de l'électricité, de la plomberie. Chaque fois qu'un problème se présentait, André était là. La vie a voulu que pour son départ, l'église soit fermée pour réfection. Je demanderais si c'est possible que la 1^{re} messe célébrée après les travaux lui soit dédiée. Nous lui devons au moins cela, même si je sais que sa modestie ne l'aurait pas accepté.

Au nom des Mailhacois et Mailhacoises, je t'adresse, André, nos remerciements pour tout ce que tu as réalisé pour le bien de tous. Mailhac perd un homme d'honneur et de probité. Avec mon profond respect et ma reconnaissance.

Gérard Schivardi, maire

Votre agenda des beaux jours !

La piscine municipale vous accueillera du 1er juillet au 31 août, du mardi au dimanche inclus, de 14h à 19h30. Baignade dans le grand et petit bassin, sous la surveillance d'un nâtre nageur diplômé. Buvette, petite restauration.
 Tarif: 3 euros/entrée.
 Abonnement mensuel pour



les Mailhacois: 20 euros/
 enfants et 30 euros/adultes.

Mailh'Fest Oc : 3e édition !



La 3e édition du festival de musique festive se tiendra les 10, 11 et 12 août. Concerts

live en soirée, animations en journée et restauration.

Pour **héberger 6 musiciens par soir**, le Comité lance un appel aux habitants : auriez-vous un logement disponible le temps d'une nuit ? L'association vous écoute au 06.81.68.41.16.

Les citations du trimestre

« La Liberté n'existe que là où l'intelligence et le courage parviennent à mordre sur la fatalité », Roger Caillas

« En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout », Honoré de Balzac.

Cours d'arts martiaux

Après plusieurs années d'absence sur Mailhac, Francis Bernard proposera à nouveau en septembre des cours d'arts martiaux à la salle des fêtes : cours pour les jeunes (dès 11 ans) et pour les adultes, ainsi que pendant les vacances scolaires.

Rens. : 06.18.04.12.74.

Envie d'un portrait ?

Le Photo Club Mailhacois a choisi le portrait pour thème de sa prochaine exposition. Si vous souhaitez profiter de l'occasion pour bénéficier d'une séance de prise de vues portrait dans le studio du club, n'hésitez pas à les contacter au 06.80.87.20.48. ou passer un jeudi soir pour un 1er contact.

Mentions légales

Bulletin municipal de la commune de Mailhac.
 Responsable de publication : Schivardi Gérard. Réalisation : commission communication.
 Impression : tiré à 270 exemplaires, en mairie, avenue du Pont-Neuf 11120 Mailhac.
 Rens.: 04.68.46.13.13. /

LES ASSOCIATIONS VOUS DONNENT RENDEZ-VOUS !

27 mai : bourse aux livres & BD de printemps. Cour de l'école. Venez vendre et/ou acheter des livres. Stand de fleurs pour la fête des mères. Expo BD & Environnement. Sélection de mangas. Petite restauration/buvette. Emplacement gratuit. (Les Amis des Livres : 06 72 10 96 86)

3 juin : repas d'arrivée de l'été, au stade à 12h30. (Comité des fêtes : 06.81.68.41.16.)

10 juin : challenge de pétanque Nanou, boulodrome. (POM : 06 72 60 15 83.)

14 juillet : repas de la fête nationale à 20h - lieu à déterminer (Comité des fêtes : 06.81.68.41.16.)

15 juillet : challenge de pétanque Olivier-Calas I boulodrome. (POM : 06 72 60 15 83.)

19 août : vide-grenier dans le vieux village, toute la journée (Les Amis des Livres : 06 72 10 96 86)

Chaque vendredi, 21h: concours de pétanque à la mêlée. Boulodrome (POM)